

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU
CONSEIL DE TERRITOIRE**

Budget Assainissement - Approbation de création et d'affectation d'une autorisation de programme pour le traitement de points noirs sur le réseau par des aménagements structurels locaux identifiés lors de l'étude du Schéma Modernisation du Réseau Unitaire II de Marseille.

Dans le cadre du Contrat d'Agglomération n°14/1453 « Actions majeures pour l'amélioration du fonctionnement du système d'assainissement de l'agglomération de Marseille et de la qualité de ses milieux aquatiques », signé le 10 juillet 2014 avec l'Etat et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, la Collectivité a engagé une étude d'actualisation du Schéma de Modernisation du Réseau Unitaire I de Marseille réalisée en 1995.

L'un des résultats de cette étude consiste en l'identification d'aménagements structurels locaux sur le réseau unitaire permettant potentiellement la résorption ou la diminution de certains dysfonctionnements ponctuels dudit réseau :

- Installation d'une vanne de type « Déomatic » sur le Déversoir Blancarde : 50 000,00 € ;
- Installation d'une vanne de type Déomatic sur le Déversoir Jeanne D'Arc : 50 000,00 € HT ;
- Modification du Déversoir Brosollette : 400 000,00 € HT ;
- Modification du Déversoir Lazer : 200 000,00 € HT ;
- Doublement du Siphon Quinet : 1 100 000,00 € HT ;
- Modification du Déversoir Casanova : 400 000,00 € HT ;
- Modification du Déversoir Caravelle : 200 000,00 € HT ;
- Modification du Déversoir De Gaulle : 500 000,00 € HT ;
- Création du Déversoir Corderie : 1 700 000,00 € HT ;
- Déconnexion d'une antenne pluviale sur le Collecteur 19 : 200 000,00 € HT ;
- Installation d'un jeu de vannes sur le Collecteur 13 Place des Capucines : 400 000,00 € HT ;
- Passage en séparatif de l'enclave unitaire de Beauvallon : 2 800 000,00 € HT.

Il convient désormais de confirmer l'opportunité (amélioration des dysfonctionnements considérés et non-aggravation d'autres dysfonctionnements) ainsi que la faisabilité des aménagements proposés puis d'engager les travaux correspondants.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 8 000 000,00 € HT.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération, dont le coût estimatif est de 8 000 000,00 € HT, est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
Métropole Aix-Marseille-Provence	20 %	1 600 000,00 euros
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse	30 %	2 400 000,00 euros
Département des Bouches-du-Rhône	25 %	2 000 000,00 euros
Région Provence-Alpes-Côte-D'azur	25 %	2 000 000,00 euros